

Lors du conseil d'administration du 28 novembre 2017, les tarifs ont été fixés de la manière suivante :

Mission Inspection du travail :

-Pour les collectivités affiliées : 85€ l'heure, 250€ demi-journée et 500€ journée

-Pour les collectivités non affiliées : 300€ demi-journée et 600€ journée.

L'établissement des devis sera facturé 200€ si ils ne sont pas suivi de prestations.


Comme pour le service « Archivage », l'intervention fait l'objet de l'établissement d'un devis en fonction de la lettre de mission donnée à l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) et de la conclusion d'une convention sur la base de 3 ans.


Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil d'administration

- ✓ Nomment Mme PONCET, agent chargé des fonctions d'inspection,
- ✓ Adoptent la convention type ci-jointe,
- ✓ Autorisent le Président à signer la convention avec les collectivités affiliées et non affiliées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 21 JUIN 2018

Le Président,

Clément PERNOT



The circular stamp contains the text: FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU JURA.

